



École  
nationale  
des  
chartes

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015

### DÉLIBÉRATION N° 2015.15

*Direction*

#### VOTE SUR LE CONTRAT QUINQUENNAL 2014-2018

Le président soumet au vote le contrat quinquennal 2014-2018.

Nombre de votants : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Paris,  
le 20 octobre 2015

Référence : dir.EB.  
N°2015.15

Le contrat quinquennal 2014-2018 est adopté à l'unanimité.

Objet : délibération du  
conseil d'administration

Fait à Paris, le 20 octobre 2015,

Affaire suivie par Élise  
Bruneval

Le président du conseil d'administration

Louis Gautier

*Membre du campus  
Condorcet-Aubervilliers  
et de la ComUE  
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
19, rue de la Sorbonne  
F-75005 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@  
enc.sorbonne.fr  
www.enc-sorbonne.fr

# Contrat 2014-2018

---

---

## École nationale des chartes

L'École nationale des chartes est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) possédant la qualité de grand établissement. Elle est chargée de la formation des archivistes paléographes et délivre également des diplômes de master et de doctorat.

Au cours de la période 2014-2018, dans le respect de sa vocation nationale, l'établissement confortera son insertion au sein de sa COMUE de rattachement, Paris Sciences Lettres (PSL). Il veillera également à réussir la relocalisation de ses activités et à préciser ses liens fonctionnels et scientifiques avec le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) et l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Paris, parachèvera la stratégie d'adaptation de son offre de formation à un cadre universitaire, renforcera les synergies avec les écoles d'application professionnelles, notamment dans le cadre de la préparation à leur concours d'entrée, et prolongera les progrès déjà accomplis en matière de gouvernance.

### 1 – Les relations avec ses partenaires

Le positionnement de l'École des chartes, établissement à vocation nationale, au sein du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche l'oblige à articuler harmonieusement des partenariats relevant de logiques différentes.

#### 1.1 L'adhésion de l'École à PSL

Au cours de la période 2014-2018, l'École parachèvera son processus d'adhésion à Paris Sciences Lettres (COMUE et FCS), initié en janvier 2015, dans le cadre d'une association. Elle en deviendra membre en 2016 et contribuera à l'enrichissement du projet d>IDEX de PSL, en coopérant avec les autres établissements de la COMUE, notamment dans le secteur de l'érudition et des humanités numériques.

Elle veillera à ce que son adhésion à PSL contribue à vivifier son écosystème scientifique avec les établissements extérieurs à cette COMUE qui sont des partenaires naturels et anciens.

#### *Jalon 1. Intégration de l'ENC au sein de PSL en tant que membre : 2016*

#### 1.2 Les coopérations sur les sites Richelieu et Condorcet

Entre 2014 et 2016, les activités de l'École vont se déplacer progressivement des locaux qu'elle occupait en Sorbonne depuis une centaine d'années à de nouveaux espaces situés rue de Richelieu, dans le deuxième arrondissement de Paris. À l'issue de la période contractuelle, par ailleurs, ses activités de recherche ainsi que le CTHS rejoindront le campus Condorcet, avant la venue de l'URFIST de Paris dans la seconde phase du projet Condorcet.

Sur le site Richelieu, l'École développera ses partenariats avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Institut national du patrimoine (INP) et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), tant en matière de coopération scientifique que de mutualisation de site.

Dans la perspective de l'implantation de ses activités de recherche sur le site Condorcet, l'École continuera de développer ses liens avec ses partenaires du campus Condorcet et les Archives nationales, notamment dans les domaines de l'écrit, de l'archéologie, des humanités numériques et de l'édition électronique. Elle veillera également à se rapprocher des laboratoires du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) travaillant sur ces thématiques.

#### 1.3 Les relations avec les écoles d'application professionnelles

Les relations de l'École avec les écoles d'application professionnelles que sont l'Institut national du patrimoine (INP) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), principaux débouchés des archivistes paléographes, sont capitales. L'École œuvrera, sous l'égide des tutelles ministérielles concernées, à la mise en place de toutes les mutualisations

administratives, logistiques et techniques possibles et souhaitables, comme au développement d'une offre de formation partagée et coordonnée.

Une meilleure cohérence des formations aux métiers de la conservation dispensées par l'École et par ses écoles d'application sera recherchée. Pour ce faire, une réflexion sera menée sur les bénéfices possibles d'un rapprochement institutionnel.

## *Jalon 2. Point sur la réflexion du rapprochement avec les écoles d'application début 2017*

### 1.4 L'international

L'École jouit à l'étranger d'une renommée qui en fait une référence pour certaines disciplines rares et pour l'archivistique. En témoignent l'accueil d'étudiants étrangers et la présence d'enseignants dans des commissions internationales compétentes pour les sciences fondamentales de l'histoire. L'obtention récente de l'habilitation à délivrer des diplômes nationaux (master et doctorat) a permis de renforcer le développement international de l'établissement. L'École a ainsi conclu deux accords de double diplomation avec l'université de Montréal et avec l'université d'État des sciences humaines de Moscou. La période 2014-2018 sera l'occasion de franchir une nouvelle étape, en permettant à l'École de proposer des formations à l'étranger, en mettant notamment à profit les outils numériques de formation à distance.

## *Jalon 3. Mise en place d'une offre de cours en ligne : année universitaire 2015-2016*

*Indicateur 1 : nombre d'étrangers formés par l'École nationale des chartes*

## **2 – Le déménagement rue de Richelieu**

Le départ de l'École de la Sorbonne pour la rue de Richelieu constitue un changement important dans la vie de l'institution. Ce déménagement répond à des objectifs de réduction et de regroupement des implantations actuelles ainsi que de modernisation des infrastructures. Il ouvre par ailleurs des perspectives prometteuses de développement de services mutualisés aux usagers. Ainsi, l'École favorisera-t-elle avec l'INHA l'ouverture réciproque des collections et des espaces des bibliothèques de chacun des deux établissements.

Alors que les activités pédagogiques et administratives ont rejoint le 65, rue de Richelieu dès la rentrée 2014, la bibliothèque ne s'installera dans le quadrilatère Richelieu (au 58, rue de Richelieu) qu'au second semestre de l'année 2016. Durant la période de transition, les mesures prévues pour assurer le fonctionnement optimal de l'établissement seront mises en œuvre. Dans un souci d'économie, cependant, l'École ne dupliquera que ce qui est strictement nécessaire.

Les sites de Vanves et des Bernardins continueront à être occupés jusqu'à l'installation de l'URFIST et du CTHS sur le campus Condorcet. En accord avec le recteur, chancelier des universités de Paris, l'établissement disposera de la faculté d'utiliser certains de ses locaux historiques en Sorbonne pour y accueillir des activités académiques (colloques, soutenances de thèses, etc...).

## **3 – La formation et la recherche**

Le contrat pluriannuel 2014-2018 donne l'occasion de parachever la stratégie de transformation et de développement de l'offre de formation de l'École nationale des chartes dans un cadre universitaire.

### 3.1. La réforme de la scolarité des élèves

Après leur succès au concours d'entrée, les élèves mènent un cursus de trois ans et neuf mois mêlant enseignements, stages et soutenance d'une thèse et se terminant par l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe. Ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire.

Un allongement du temps de stage dans des institutions de conservation, aussi bien en France qu'à l'étranger, sera prévu afin de permettre aux élèves de mûrir un projet professionnel à même de garantir leur insertion dans les corps de conservation.

Par ailleurs, l'établissement s'attachera à consolider l'obtention par ses élèves d'un master dans un autre établissement d'enseignement supérieur, au plus tard à la fin de la 3<sup>e</sup> année de scolarité.

La nouvelle organisation a pour objectif de permettre aux candidats de passer dans les meilleures conditions les concours d'accès aux corps de conservateur et de poursuivre vers un doctorat.

## *Indicateur 2 : taux de réussite aux concours des écoles d'application*

### 3.2. Le développement du doctorat, notamment pour les conservateurs

La capacité doctorale de l'École prendra place dans un cadre institutionnel renouvelé. Dès que l'établissement deviendra membre à part entière de PSL, il transfèrera à la COMUE la délivrance du doctorat. Par ailleurs, l'établissement a adopté une stricte homologation entre les disciplines enseignées en son sein et son périmètre doctoral, en concluant deux co-accréditations pour 2014-2018 : avec l'université Paris-Sorbonne (ED 188) et avec l'EPHE (ED 472).

L'École souhaite contribuer à faciliter la préparation d'un doctorat aux conservateurs dans un souci de renforcer leur légitimité scientifique et de favoriser leur mobilité internationale (le doctorat peut être la condition d'accès aux fonctions de conservateurs à l'étranger). Cet objectif se déclinera en deux actions complémentaires :

1°. L'École initiera la mise en place avec ses partenaires doctoraux et en collaboration avec les écoles d'application, dans le respect de la réglementation, d'un dispositif doctoral permettant à des conservateurs en activité de proposer un doctorat sur travaux qui combine un travail inédit de recherche et la prise en compte de travaux scientifiques réalisés dans le cadre professionnel.

2°. L'École s'efforcera de conduire davantage d'élèves au doctorat, en les incitant à s'inscrire dans une école doctorale accréditée et en apportant aux élèves titulaires du diplôme d'archiviste paléographe et inscrits en doctorat à l'École un financement ad hoc. L'inscription en doctorat ne sera pas automatique et dépendra des résultats obtenus par les élèves dans leur cursus antérieur, ainsi que de leur projet doctoral ; cela supposera un travail pédagogique effectué en amont dans le but de choisir les sujets les mieux adaptés à un prolongement de la thèse d'établissement en doctorat, conformément aux dispositions de l'arrêté de 2006.

## *Jalon 4. délivrance du doctorat PSL « préparé à l'ENC » : 2016*

## *Indicateur 3 : nombre d'archivistes paléographes inscrits en doctorat*

### 3.3. L'élargissement du master vers des métiers émergents et une recherche innovante

Le succès du master « Technologies numériques appliquées à l'histoire », axé sur la diffusion sur Internet des collections conservées dans les institutions patrimoniales, ne se dément pas.

Depuis 2006, ce diplôme assure à une vingtaine d'étudiants une formation à la recherche et une formation professionnelle qui garantit à 95 % des lauréats une insertion rapide sur un marché de l'emploi porteur. L'établissement souhaite conforter ce succès en 2014-2018 en élargissant cette offre de master dans deux directions :

- la gestion et l'archivage des données numériques, textuelles et iconographiques ;
- les humanités numériques, en collaboration avec d'autres établissements de PSL, dans le prolongement du programme « E-philologie ».

## *Indicateur 4 : nombre d'étudiants inscrits en master*

### 3.4. Le développement de la formation continue

Le développement de l'offre de formation continue (notamment à distance) s'inscrit prioritairement dans le champ de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement à :

- garantir la présence d'enseignements francophones en archivistique à l'international ;
- adapter des formations présentielles existantes (dont celles de l'URFIST de Paris) au format numérique ;
- créer de nouveaux stages touchant la gestion des connaissances et des données numériques à destination des collectivités territoriales et du secteur privé.

L'établissement s'attachera à élargir ses actions de formation continue en direction de nouveaux publics.

Ces projets s'appuieront sur des infrastructures mutualisées au niveau de PSL, en coordination avec les réseaux spécialisés du ministère.

#### *Indicateur 5 : développement de la formation continue*

##### 3.5. La diffusion de la recherche sous forme numérique

Editeur important dans le secteur de l'érudition et des sciences humaines et sociales, grâce notamment au CTHS, l'établissement continuera à adapter sa politique éditoriale pour répondre efficacement aux nouveaux usages et enjeux économiques du secteur. La poursuite des efforts faits ces dernières années par l'établissement en matière de diffusion numérique de contenus pédagogiques et de recherche sera amplifiée dans trois directions :

- le développement de publications électroniques libres et gratuites, en liaison avec des projets de recherche portant notamment sur le patrimoine scientifique, historique et artistique de l'École ;
- la recherche de processus de fabrication mutualisés avec le CTHS : marché unique d'impression, développement et fonctionnement d'une chaîne de publication multisupport ;
- la numérisation et la mise en ligne des positions des thèses (thèses d'École et thèses de doctorat).

#### *Jalon 5. Fonctionnement de la chaîne de publication multisupport : 2015*

#### *Indicateur 6 : nombre de publications électroniques libres et gratuites*

## **4 – La gouvernance**

### 4.1. Les conseils

Dans le prolongement des progrès accomplis pour renforcer le rôle des conseils et mettre en place une gouvernance mieux partagée, le conseil scientifique réfléchira sur la manière d'améliorer les modalités par lesquelles il apporte son concours à l'établissement.

Si nécessaire, les séances seront augmentées. La procédure de recrutement des enseignants chercheurs sera encore consolidée. L'établissement adaptera l'organisation du conseil de discipline, compétent notamment pour les élèves fonctionnaires, conformément aux évolutions du cadre réglementaire.

#### *Jalon 6. Entrée en vigueur des nouvelles modalités de fonctionnement du conseil scientifique : 2015*

### 4.2. Le suivi des activités

Au cours de la précédente période contractuelle, des progrès importants et rapides ont eu lieu en matière de pilotage, dont le dernier rapport de l'IGAENR (2015) sur le passage aux RCE rend compte. Il reste encore un certain nombre d'actions à poursuivre. L'École, en particulier, veillera à améliorer sa prévision budgétaire et entamera la mise en place de la comptabilité analytique en privilégiant dans un premier temps les secteurs suivants : recherche, formation continue et éditions. Elle achèvera l'élaboration de son règlement intérieur.

Par ailleurs, l'école s'efforcera d'explorer les voies et moyens lui permettant d'accéder à une réelle autonomie de gestion, notamment en étudiant les possibilités de synergie renforcée, voire de rapprochement avec les écoles d'application.

#### *Jalon 7. Mise en place d'une comptabilité analytique : 2018 pour les secteurs indiqués.*

#### *Indicateur 7 : pilotage financier*

#### 4.3. Le développement des ressources propres

L'École cherchera à augmenter ses ressources propres (formation continue, contrats et prestations de recherche...) afin de développer ses projets et ses activités.

*Indicateur 8 : ressources propres*

**ECOLE NATIONALE DES CHARTES  
INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE**

**Pages**

<b>FORMATION ET DE RECHERCHE</b>	
1 – Nombre d'étrangers formés par l'École des chartes	2
2 – Taux de réussite aux concours des écoles d'application	3
3 – Nombre d'archivistes paléographes inscrits en doctorat à l'École	4
4 – Nombre d'étudiants inscrits en master	5
5 – Développement de la formation continue	6
6 – Nombre de publications électroniques libres et gratuites	7
<b>PILOTAGE</b>	
7 – Pilotage financier	8
8 – Ressources propres hors subventions pour charges de service public	10

<b>1</b>	<b>NOMBRE D'ÉTRANGERS FORMÉS PAR L'ÉCOLE DES CHARTES</b>	<b>ENC</b>
Action	Pilotage stratégique	
Objectif	Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)		

#### Description de l'indicateur

Unités de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	2013-2014 et 2018-2019
Champ de la mesure	Nombre d'étrangers formés par l'École des chartes

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
Ratio	7%	13%	15%	100%

#### Commentaires :

Sont comptabilisés sous la catégorie d'étudiants étrangers formés par l'établissement : les élèves inscrits à titre étranger dans le diplôme d'archiviste paléographe ; les étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat ; les étudiants étrangers en échange et les étudiants étrangers inscrits à des cours en ligne.

2	<b>TAUX DE REUSSITE AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ECOLES D'APPLICATION</b>	<b>ENC</b>
---	------------------------------------------------------------------------------	------------

Action	Formation initiale de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	

**Description de l'indicateur**

Unités de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	2013-2014 et 2018-2019
Champ de la mesure	Nombre d'archivistes paléographes ayant réussi le concours de recrutement des corps suivants : conservateurs des bibliothèques, conservateur du patrimoine, concours d'enseignants du second degré, éventuel autre corps de catégorie A+

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
Ratio	87,5% de la promotion entrante 2007	86% de la promotion entrante 2008	86% de la promotion entrante 2012	0

**Commentaires :**

La mesure intègre le temps de scolarité effective à l'Ecole et potentiellement deux candidatures consécutives à l'un des concours visés. Elle porte donc sur les élèves fonctionnaires stagiaires de la promotion entrante n-6, en excluant les élèves éventuellement décédés et ceux qui ont décidé de repousser le passage des concours à l'issue de leur financement doctoral.

<b>3</b>	<b>NOMBRE D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES INSCRITS EN DOCTORAT A L'ÉCOLE DES CHARTES</b>	<b>ENC</b>
----------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------

Action	Formation initiale de niveau doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	

#### Description de l'indicateur

Unités de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	2013-2014 et 2018-2019
Champ de la mesure	Nombre d'archivistes paléographes inscrits en doctorat à l'École des chartes

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
Ratio	2	1	8	300%

#### Commentaires :

Sont comptabilisés les archivistes paléographes qui s'inscrivent (première année) doctorat à l'École des chartes dans la continuité immédiate de leur scolarité, à l'exclusion des diplômés inscrits en doctorat en formation continue.

4	<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS EN MASTER</b>	<b>ENC</b>
---	----------------------------------------------	------------

Action	Formation initiale de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Nombre d'inscrits dans les différentes années du master
Date de la mesure	2013 pour existant ; 2018 pour la cible
Champ de la mesure	Étudiants inscrits dans le master « Technologies numériques appliquées à l'histoire »

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
Ratio	40	38	80	100%

**Commentaires :**

Atteindre la cible suppose l'ouverture de nouveaux parcours dédiés à l'archivage et à la gestion des données numériques, d'une part, et aux humanités numériques, d'autre part.

<b>5</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE</b>	<b>ENC</b>
----------	-----------------------------------------------	------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

#### Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
<b>1- Volume d'heures stagiaires</b>	36 096	73 765	50 000	38%
<b>2- Nombre de stagiaires</b>	241	344	332	38%
<b>3- Nombre de certifications délivrées</b>	241	344	332	28%
<i>Dont certifications* par la VAE</i>	0	2	10	3%
<b>4- Recettes de la formation continue (en K€)</b>	97	126	126	30%

**Précisions :** cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

\* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habiletés, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

#### Leviers d'action :

Mise en place du dispositif de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour la rentrée 2014-2015

Amélioration de la communication et la professionnalisation du service de la formation continue

#### Commentaires de l'établissement

La progression des résultats entre 2013 et 2014 tient à l'intégration de deux nouveaux dispositifs : l'inscription d'étudiants en master au titre de la formation continue et la mise en place de la VAE. L'objectif pour 2018 est de maintenir ce résultat qui doit être considéré comme exceptionnel.

Le nombre de dix certifications par validation totale des acquis de l'expérience s'entend pour la période 2014-2018

Par ailleurs, l'Urfist propose des actions de formation continue qui ne sont pas pris en compte ici. En effet, plus de la moitié des formations assurées par l'Urfist le sont à titre gratuit car destinées à des agents relevant d'organismes de recherche publique et d'enseignement supérieur (enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs).

VAGUE D – 2014 - 2018

6	NOMBRE DE PUBLICATIONS ELECTRONIQUES LIBRES ET GRATUITES	ENC
---	----------------------------------------------------------	-----

	Situation 2013	Situation 2014	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
Dictionnaires, catalogues, répertoires mis en ligne sur ELEC	24	26	30	25%
Diffusion des thèses	Toutes les positions de thèses depuis 2000	Toutes les positions de thèses depuis 2000	Toutes les positions de thèses depuis 1848	

<b>7</b>	<b>PILOTAGE FINANCIER</b>	<b>ENC</b>
----------	---------------------------	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description des indicateurs**

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

**I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :**

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires	Cible 2018 préciser la cote de 0 à 2
<b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Dialogue budgétaire direction/CR entamé pour BP 2015 poursuivi et approfondi.	Evolution vers la GBCP	2
<b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b> , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	Changement de logiciel financier et comptable au 01/01/2014	Développement de l'accessibilité aux listes de contrôle pour chaque responsable de CR	2
<b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	Élaboration d'un PPI en 2015		2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation 2014	Commentaires	Cible 2018
<b>1. Fiabiliser le haut de bilan (Actif)</b>	A) Inscription à l'actif du patrimoine immobilier : sites de la rue de Richelieu et de la rue des Bernardins  B) Inventaire des biens meubles et des logiciels fiabilisé à la clôture 2014.	A) Patrimoine immobilier : reste à intégrer les locaux du CTHS (Vanves) suite à la clarification de son statut juridique  B) Biens meubles : reste à inventorier les collections de la bibliothèque à l'Ecole	Un actif immobilisé fiabilisé à l'issue du déménagement de l'URFIST et du CTHS
<b>2- Fiabiliser le haut de bilan (Passif)</b>	Fiabilisation faite à la clôture 2014 dont FEA		Un haut de bilan (passif) entièrement fiabilisé
<b>3- Documenter les processus comptables et financiers</b>	En cours		Des logigrammes décrivant chacun des cycles financiers et comptables
<b>4- Rationaliser le processus achats</b>	La décision de création d'un service facturier comptabilité fournisseurs a été reportée à une date ultérieure par l'ordonnateur.		Mettre en place un service facturier comptabilité fournisseurs

<b>8</b>	<b>RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public</b>	<b>ENC</b>
----------	-------------------------------------------------------------------------------	------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

#### Description des indicateurs

<b>Unité de mesure</b>	Millier d'euros (K€)
<b>Date de la mesure</b>	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
<b>Mode de renseignement</b>	Données fournies par l'établissement

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Cible 2018</b>
<b>Droits d'inscription (1)</b>	15 146	12 448	25 000
<b>Formation continue (2)</b>	111 808	144 857	150 000
<b>Taxe d'apprentissage (3)</b>		2 538	
<b>Contrats et prestations de recherche (4)</b>	15 456	84 822	
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>		58 178	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>		9 801	
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>		16 843	
<b>Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)</b>	389 249	96 753	
<i>Régions (7442)</i>		1 350	
<i>Union européenne (7446)</i>	4 775	8 230	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	384 474	87 173	
<b>Dons et legs des fondations (6)</b>	18 750		25 000
<b>Produits exceptionnels (7)</b>	1 304 362	1 030	
<b>Autres ressources propres (8)</b>	172 795	262 432	
<b>Total</b>	<b>2 027 566</b>	<b>604 880</b>	<b>200 000</b>

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.